

Bibliothèques Municipales - Mise à disposition de l'Université de Franche-Comté du fonds Jean Vilar - Convention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Bibliothèque Municipale de Besançon gère, au deuxième étage de la Médiathèque Pierre Bayle, un «fonds Jean Vilar» spécialisé dans le domaine du théâtre et composé d'environ quatre mille documents (livres, dossiers, revues,...). Les contraintes de bâtiment et de personnel ne permettent pas d'ouvrir cette salle au public plus d'une demi-journée par semaine. Par ailleurs, son maintien au deuxième étage du bâtiment impliquerait d'importants travaux d'amélioration pour satisfaire aux demandes de la commission de sécurité.

Faute de place suffisante à l'étage inférieur et considérant que ce fonds spécialisé est consulté avant tout par les étudiants, enseignants et chercheurs de la filière théâtre (Deug, Deust, licence, maîtrise) de l'Université de Franche-Comté, il est proposé de mettre ce fonds à disposition de la bibliothèque de lettres du Service commun de la documentation de l'Université de Franche-Comté, à charge pour celle-ci de le développer et d'en garantir l'accès à tous aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition pour une durée de cinq ans.

«M. Michel ROIGNOT : Rapidement pour indiquer l'intérêt de ce dossier pour les deux partenaires, l'Université et la Ville. C'est un fonds qui dort actuellement, qui est riche et qui va être remis à disposition des étudiants, notamment pour toute la filière théâtre qui se développe dans notre Université».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. ROIGNOT, Secrétaire Général de l'Université ne participant pas au vote, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.